

Prévention de l'absentéisme et contrôle de l'obligation scolaire

Une instruction et une assiduité obligatoires

En France, l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons, âgés de 3 à 16 ans, résidant sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité.

Absentéisme scolaire

Le nouveau dispositif de prévention de l'absentéisme scolaire renforce l'accompagnement des familles dans le suivi de la scolarité de leur enfant et doit permettre une réaction immédiate et adaptée au plus près du terrain.

Il améliore le dialogue avec les parents d'élèves dans un esprit de coéducation, notamment grâce à la mise en place d'un personnel d'éducation référent.

Il doit permettre de prendre en compte la multiplicité des causes de l'absentéisme scolaire. L'implication de l'ensemble des acteurs de l'éducation de l'enfant constitue un levier essentiel pour prévenir les situations d'absentéisme.

Circulaires Rentrée 2019 :

- [Circulaire départementale 1er degré public/privé](#)
- [Circulaire départementale 2nd degré public/privé](#)

Formulaires :

- [Fiche mensuelle de l'obligation scolaire 1er degré](#)
- [Fiche mensuelle de l'obligation scolaire 2nd degré](#)

Pour plus d'informations : www.eduscol.education.fr

M.A.J. le 07/10/2019

Dans cette rubrique

- [Prévention de l'absentéisme et contrôle de l'obligation scolaire](#)
- [Sorties et voyages scolaires](#)
- [Accidents scolaires](#)
- [Habilitation des spectacles en milieu scolaire](#)
- [Intervenants extérieurs](#)
- [Protocole évènement grave](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire
Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 Angers CEDEX
Tél. 02 41 74 35 35

Localisation